

COMITÉ DES FÊTES DE TAULIGNAN
BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE GRENIER du dimanche 16 aout 2026
PLACE DE LA MAIRIE ET BAS DE LA RUE DES FONTAINES

3, 00 € par mètre linéaire

NOM, PRENOM :

ADRESSE :

QUALITE : particulier

PIECE d'IDENTITE :

Nature

Délivrée par

N°

Date de délivrance

N° TELEPHONE :

E-mail :

Nature de marchandise :

Je souhaite un emplacement avec véhicule : NON OUI, longueur

Nombre de places avec véhicules **extrêmement limités** ...

Si véhicule, ou remorque réservation minimum de sa longueur + 2 m linéaires, nous essaierons de vous placer au mieux, mais prévoyez la totalité en linéaire, nous vous rembourserons la différence si il y a un trop perçu

Je souhaite réserver pour le VIDE GRENIER mètres linéaires y compris véhicule éventuel sur place soit : €
Accompagné du chèque du montant de mon emplacement.

Si vous souhaitez une place particulière, bien vouloir le noter **avec précision** : Nous essaierons de vous satisfaire dans la limite du possible

Vous joindrez en plus un chèque bancaire de 50€ pour caution de présence

Les 2 chèques bancaires à l'ordre du : 'COMITE DES FETES DE TAULIGNAN' (Riverains compris).

J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter dans son intégralité.

Dès votre arrivée (entre 7h00 et 8 h00), vous devez vous présenter au **POINT D'ACCUEIL : Place de la mairie**

Date :

SIGNATURE précédé de « LU et APPROUVE »

Lieu :

BULLETIN D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENTS réceptionnés au plus tard le 12 aout 2026 , DERNIER DELAI

NOUS SOMMES UNE EQUIPE DE BÉNÉVOLES ... SOYEZ PATIENTS !!!

A envoyer au : **COMITÉ DES FÊTES – Mairie – 26770 TAULIGNAN** ou déposé à l'accueil de la mairie

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Les participants déclarent renoncer à tous recours contre les organisateurs du vide grenier en cas de vol, d'agression, de détérioration, et dommages causés au matériel, marchandises et objets divers lors du déballage, étalage et remballage du matériel, marchandise, et objets divers sur le terrain du vide grenier.

Suite à la réglementation, les exposants devront fournir soit un N° d'immatriculation au registre du Commerce, soit une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile (en copie) avec l'inscription. La réglementation en vigueur nous impose de présenter la liste des participants aux Autorités avant la date du **12 aout 2026** . Nous vous rappelons que vos participations aux vides greniers sont limitées en nombre (soit 2/an) sauf pour les détenteurs de cartes professionnelles. Pour valider votre inscription, il est impératif pour les particuliers de remplir la déclaration sur l'honneur ci-joint.

Les participants accordent aux organisateurs, en l'occurrence le COMITE DES FETES, le droit de modifier la date, l'ouverture ou la durée de la manifestation, sans qu'ils ne puissent demander aucune indemnité. En cas d'annulation après le : 12 aout 2026 la participation ne sera rendue qu'en cas de force majeure.

Le chèque de caution de 50€ est encaissé en cas de non venue sans explication ou en cas de départ avancé non fixé par l'organisation.

Des mesures sanitaires et sécuritaires pourront être mises en place en fonction de la réglementation et des directives départementales.
Nous avons obligation de nous y conformer.

Mairie – 26 770 TAULIGNAN comitedesfetestaulignan26@orange.fr - Port. : 06 50 31 76 53